Rapport annuel présenté aux gouvernements des États-Unis et du Canada par le Conseil du génie permanent du Traité du fleuve Columbia, pour la période allant du 1° octobre 1967 au 30 septembre 1968. (Texte anglais).

Copies du communiqué en date du 22 janvier 1969, publié par le ministère des Affaires extérieures au sujet des nouveaux règlements sur les passeports. (Textes français et anglais).

Copies du décret du conseil C.P. 1968-2339, en date du 20 décembre 1968, au sujet de l'application de certaines mesures à la Rhodésie. (Textes français et anglais).

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Canmore, en Alberta, pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chiptre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Copies de la correspondance adressée du 4 janvier au 7 novembre 1968 au ministre de la Justice par le procureur général de certaines provinces à l'égard de la modification du Code criminel. (Textes français et anglais).

L'AJOURNEMENT

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, vous savez que nous réservons la journée de demain aux travaux des comités. Nous étions convenus la semaine dernière de ne pas siéger demain pour leur permettre d'expédier leurs travaux. Je propose donc maintenant, de l'assentiment du Sénat, qu'à la fin de la présente séance le Sénat s'ajourne jusqu'au jeudi 30 janvier 1969, à 3 heures de l'après-midi.

En présentant cette motion, j'ai voulu l'accompagner d'une explication. J'espère qu'on n'en profitera pas pour dire que le Sénat ne travaille pas ou ne fonctionne pas. C'est ainsi qu'on a interprété cette proposition la semaine dernière, hors de notre Chambre. Le Sénat tiendra demain des séances de comité.

(La motion est adoptée.)

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

DÉCLARATIONS DES MINISTRES

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, le temps est peut-être venu de

poser une question au leader du gouvernement (l'honorable M. Martin). Étant donné la polémique entre le ministre des Postes et le ministre de la Défense nationale, et les remarques faites à ce sujet par le premier ministre, l'honorable leader voudrait-il nous dire s'il appuie la thèse ou l'antithèse?

L'honorable Paul Martin: L'honorable sénateur sait que la réponse que je lui ferais n'est pas celle qu'il souhaite.

RÉGIE INTÉRIEURE

SUPPRESSION DE CERTAINES PUBLICATIONS DE LA SALLE DE LECTURE DU SÉNAT— PRIVILÈGE

L'honorable M. Grattan O'Leary: Honorables sénateurs, avant l'appel de l'ordre du jour, j'ai une question dont j'aimerais saisir la Chambre, peut-être à titre de question de privilège. Il s'agit de ce qui est arrivé à la salle de lecture du Sénat. Je sais bien que le comité de la régie intérieure et de la comptabilité a proposé certains changements, dont l'aménagement, disons, d'un lieu de repos ou de récréation. J'approuve cette décision, mais je suis contre ce qu'on a fait de la salle de lecture.

Depuis que je suis au Sénat, je suis venu à la salle de lecture presque chaque jour et parfois même quand la Chambre ne siégeait pas. Depuis une semaine ou deux, on a perpétré dans cette pièce ni plus ni moins qu'un acte de vandalisme épouvantable.

Quelqu'un, obéissant à des ordres, y a enlevé un certain nombre de périodiques et de revues inestimables. Je vais repasser rapidement certains des journaux et revues qu'on a retirés de la pièce. J'ignore qui en a autorisé les responsables, qui ont passé outre à la motion ou à la décision du comité de la régie intérieure et de la comptabilité.

On a enlevé, entre autres, le Washington Post, l'un des journaux les mieux cotés aux États-Unis, et même en Amérique du Nord. La revue Atlantic Monthly a également été retirée des rayons; nous la recevons depuis très longtemps, et elle nous représente un certain aspect de la culture américaine. The Economist a été retiré lui aussi, et j'ose dire que tout homme public canadien, tout sénateur doit lire cette publication de temps en temps, la revue financière qui fait peut-être le plus autorité dans les pays anglophones, voire dans le monde entier.